



COMMUNE DE PANISSIERES **PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 25 mai 2021 à 20 h 00, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 21/05/2021.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GONZALEZ Éric, GUILLAUMOND Monique, MIOCHE Laurent, FAYE Sylvie, DUSSUD Grégory, PERONNET Jean-Marc, GRANJON Marc, SEYVE Véronique, BEFORT Jean-Marc, DUTEL Noémie, BONNET Philippe, PLASSE Elodie, SERAILLE Loïc, FOUILLAT Christine, VIGNON Philippe, BOREL Anne-Marie, BERTALOTTO Frédérique, FONGARLAND Jean-Jacques, SUREDA Jennifer.

Absents excusés : PILON Denis (procuration à MIOCHE Laurent), ARDOUIN Isabelle.

Secrétaire de Séance : BEFORT Jean-Marc.

MPG/ 04 2021

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer favorablement.

La présente réunion publique est l'occasion de réaliser le tirage au sort relatif à la liste des jurés d'assises. Conformément à l'arrêté préfectoral du 27 avril 2021, l'effectif des jurés d'assises pour le département de la Loire est de 598 pour l'année 2022. Le nombre de jurés pour la commune de Panissières est fixé à 2. Il convient de tirer au sort 6 noms. Suite au tirage au sort, les personnes suivantes sont désignées comme susceptibles de siéger au jury d'assise :

- M. Gilles Bernard Francis PUIER,
- Mme Sandrine Marthe Etienne MILAN, née PACLET,
- Mme Christianne Anne-Marie IMBERT,
- M. Léon ARCIS,
- Mme Raymonde BRITTON, née CHAMBOST,
- M. Eric VIGNON,

Cette liste est transmise au greffe du Tribunal de Grande Instance de St Etienne afin de réaliser la procédure de sélection.

Au regard du contexte sanitaire et des impératifs assignés par le couvre-feu fixé à 21 heures, sur proposition de Mme Monique Guillaumond, M. Éric Gonzalez et M. Marc Granjon, le Maire propose la tenue de la séance à huis clos. Le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents, la décision de se réunir à huis clos, avec seule présence du représentant de la presse.

Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2021 est approuvé.

Décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) : un logement communal, dans le bâtiment de la Poste, fait l'objet d'un contrat de séjour au titre d'un logement d'urgence. Ce contrat d'une durée de 6 mois maximum répond à un impératif ponctuel et ne sera pas un dispositif pérennisé.

1- Vœu pour la cause du peuple ouïghour.

Le Maire rappelle que l'actualité, relayée par l'ONU et des ONG, a livré la situation dramatique du peuple Ouïghours, une communauté musulmane dans la province du Xinjiang, en Chine. Ce peuple est victime d'oppression par les autorités chinoises.

Suite à un appel des élus locaux à s'allier à sa cause, le souhait est d'inscrire Panissières sur la carte de la France solidaire et humaniste, aux côtés d'autres villes dirigées par des municipalités appartenant à tout le spectre politique.

S'il y a bien des causes à défendre actuellement, qu'elles sont toutes prioritaires, celle-ci mérite notre attention. Par le vœu de soutien au peuple Ouïghours soumis au Conseil, acte symbolique, il y a aussi une façon d'agir en contribuant à mettre la lumière sur des exactions. Il est souhaité que le Gouvernement poursuive les actions mises en œuvre vis-à-vis des autorités chinoises pour permettre l'application du respect des droits humains et du droit de culte, l'arrêt des persécutions ainsi que la sécurité de la communauté Ouïghoure.

Vœu adopté

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

2- Présentation en non valeurs de créances non recouvrées

A la demande de la Trésorerie de Feurs, deux créances non recouvrées sont présentées au Conseil, pour les objets et valeurs suivants :

- Frais de Cantine : 19,50€
- Frais de Centre de loisirs : 18,72€

Il est souhaité d'engager des démarches auprès des débiteurs pour recouvrer les montants, avant de délibérer sur l'acceptation en non-valeur.

Délibération ajournée.

3- Reconduction de l'emprunt relatif au Lotissement Chez Vernay

Par un contrat de prêt n° n°A0117561 souscrit auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes en date du 20 avril 2017, la commune a financé les travaux de viabilisation du Lotissement Chez Vernay. Au regard des difficultés rencontrées avec la crise sanitaire liée au COVID 19, il est nécessaire de différer le remboursement de ce prêt relais de 305 000€, pour assurer préalablement l'encaissement de toutes les ventes des parcelles du lotissement communal. M Le Maire propose au Conseil de conclure un avenant n°2 dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Un montant inchangé de 305 000€
- Une durée augmentée de douze (12) mois. Le prêt relais devra donc être intégralement remboursé en capital, intérêts, frais et accessoires au plus tard le 20 juillet 2022.
- Un taux d'intérêt fixe inchangé de 0,62%.
- Les frais d'avenant sont fixés à 305€.

Le remboursement total ou partiel est possible à tout moment et sans indemnité.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

4- Octroi d'une subvention dans le cadre du dispositif régional des aides économiques au commerce, aux petites entreprises et à l'artisanat.

Dans le cadre du règlement d'«Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente » adopté par la Commission Permanente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, par le Conseil Communautaire de Forez-Est et par la Commune de Panissières, le dossier de travaux d'investissement suivant est présenté :

Entreprises	Dirigeant	Type d'investissements	Montant total du projet en € HT	Montant d'investissements retenus en €	Montant des dépenses éligibles CCFE en €	aide Forez-Est	Aide de la commune	aide Région
FR Boucherie	Flavien REYNAUD	Réfection du laboratoire et changement de matériel et des vitrines réfrigérées	93 169	40 000	20 000	2000	2000	8000

Suite à l'instruction du dossier diligentée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat au bénéfice de M Flavien REYNAUD (FR Boucherie), le Conseil confirme le versement de la subvention de 2000€ allouée par la Commune pour ce projet.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

5- Organisation du temps scolaire – Rentrée 2021.

Suite à la demande de M Le Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire, il convient de déterminer l'organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2021, et pour une durée de 3 ans. Dans le respect des articles D. 521-10 et suivants du Code de l'Education, et avec l'avis favorable du Conseil d'école en date du 20 mai 2021, il est proposé de reconduire la semaine scolaire sur 4 jours. Considérant que les horaires en vigueur donnent satisfaction sur les plans pédagogiques et éducatifs, en cohérence avec le Projet Educatif Territorial (PEDT) de la commune en matière d'enfance et petite enfance, l'organisation suivante peut être reconduite pour les écoles publiques (école maternelle et école élémentaire) :

Lundi : 8 h 30 à 11 h45 puis 13 h30 à 16 h 15
Mardi : 8 h 30 à 11 h45 puis 13 h30 à 16 h 15
Jeudi : 8 h 30 à 11 h45 puis 13 h30 à 16 h 15
Vendredi : 8 h 30 à 11 h45 puis 13 h30 à 16 h 15

Délibération adoptée à l'unanimité

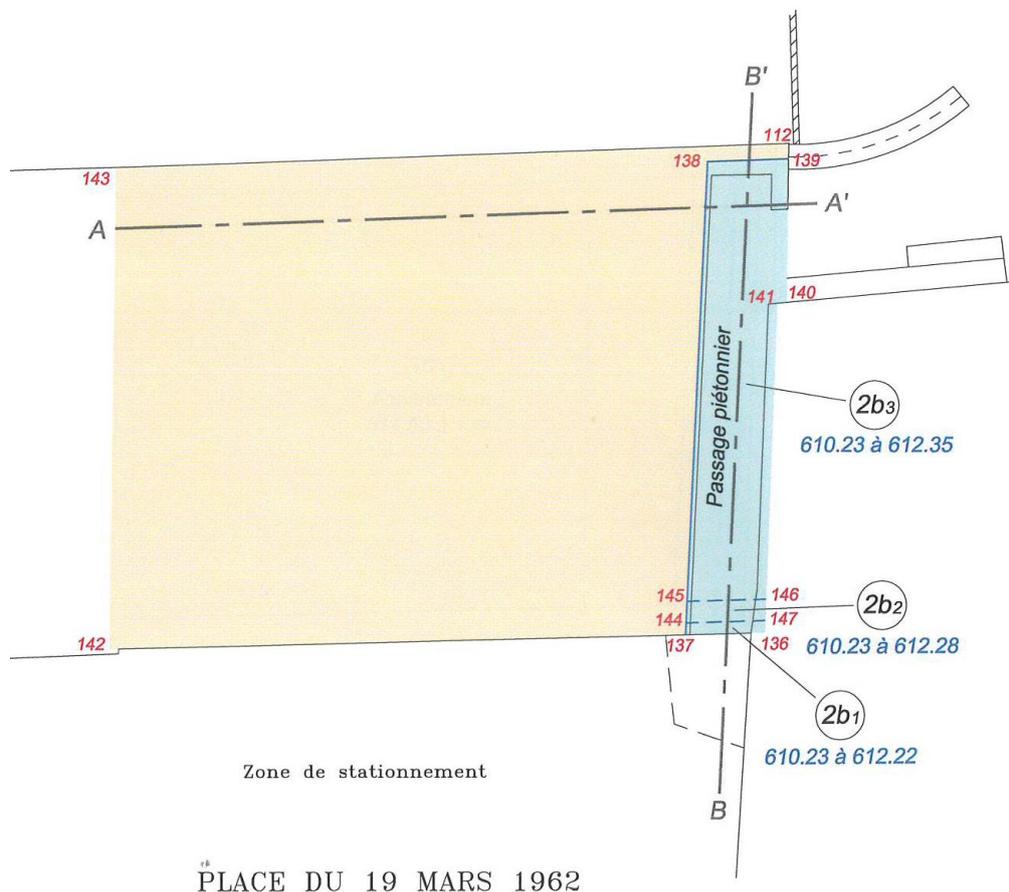
- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

6- Acquisition de gré à gré de la traboule d'accès entre la place du Peuple et le parking du 19 mars.

Lors de la cession d'un bien immobilier sis 10 place du Peuple 42360 Panissières, référence cadastrale AN 414, au bénéfice de la SCI Coco Palm, la commune a signalé son intérêt à acquérir un volume du bien, consistant en un passage piétonnier d'accès entre la place du Peuple et le parking du 19 mars.

Le représentant de la SCI Coco Palm a donné son accord pour céder à la collectivité à l'euro symbolique le volume n°2, tel que décrit dans l'état descriptif des volumes dressé par la SCI Pigeon Toinon (dossier n°15735), géomètres associés sollicités par les services communaux, le 7 juillet 2020.

PLACE DU PEUPLE



Le Conseil confirme l'acquisition du volume n°2 ci-avant décrit, disposant de 3 parties de volume (b1,b2 et b3), pour un volume totale de 9,80 m² au prix de 1€.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

7- Convention relative à l'acquisition souhaitée de l'emplacement réservé sur la parcelle AN 716

Aux fins de réaliser le projet d'aménagement urbain concernant le « Secteur Liberté », le Conseil convient de l'acquisition de l'emplacement réservé V10 de 38m² sur la parcelle AN 716 pour élargissement de la voie n°219, rue Jean Macé. Il est souhaité, préalablement à l'acquisition, l'établissement d'une convention avec les propriétaires de la parcelle afin de déterminer précisément la bande de parcelle utile pour le projet, dans une moindre mesure que la surface de 38 m² déterminée au Plan Local d'Urbanisme.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

8- Ouverture d'une enquête publique pour aliénation de sections de chemins ruraux

La collectivité a le projet d'aliéner différentes sections de chemins ruraux à rétrocéder aux riverains. Sont concernés le chemin le Crozet-Moncept, le chemin du domaine de Mollemant, le chemin le Clair /impasse Vignon, le chemin des Bois-Chavensy et celui situé sur la parcelle AM 321 Grand Champ/route de Montchal. Il est dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public. Dans le respect des dispositions du Code rural, une enquête publique aura lieu en Mairie de Panissières après désignation d'un commissaire enquêteur.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 22*
- *Exprimés : 22*
- *Pour : 22*

9- Rapports des Commissions

Commission Ressources humaines, jeunesse, écoles et vie sociale

Régine Terrailon présente le travail de la commission pour l'élaboration des tarifs des séjours du Centre de loisirs communal pour la période estivale.

Commission Voirie – Bâtiments

Le problème de la dégradation rapide de l'enrobé sur la route de Tarare a été signalé à l'entreprise prestataire.

Commission Urbanisme – Environnement

Monique Guillaumond rappelle la prochaine réunion de la commission le 21 juin.

Commission Sports

Les activités associatives reprennent progressivement, dans le respect du protocole sanitaire.

Commission Transition écologique – Economie solidaire.

Les travaux d'enfouissement des conteneurs d'ordures ménagères sont programmés pour le mois de juin.

Frédérique Bertalotto rappelle la mise en place du marché des créateurs au mois d'avril et sa prochaine tenue le 5 juin.

Commission Culture- Patrimoine-Tourisme

Grégory Dussud mentionne la tenue du vernissage de l'exposition du Musée de la cravate et du textile le 12 juin et le spectacle « la recette des papilles qui frétilent », impliquant la chorale des enfants de l'école élémentaire et du Collège, le 25 juin à la Ferme Seigne.

Les travaux de restauration des vitraux de l'église sont programmés.

10- Questions diverses

– Philippe Bonnet informe du souhait d'organiser cette année la traditionnelle Foire de la Saint Loup le 26 septembre 2021.

La séance est levée à 22h00.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 8 juillet 2021.

Le Maire, Christian MOLLARD.

